

République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL

Extrait
DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN Présidente du CCAS.

Nombre de membres

PRESENTS : Coralie BOURDELAIN Présidente, Sandrine GAYET Vice-Présidente, Patrick HERVE, Nicolle ANGELIER, Stéphane BEC, Hélène BOUSSANT, Caroline DRIOL, Geneviève COURSIMAULT, Cathy PELOSO

Afférents au CCAS : 10

En exercice : 10

Présents : 9

ABSENTS : 1 Amandine DELATOUCHE

Qui ont pris part au vote :9

POUVOIRS :

Date de la convocation

07 avril 2025

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

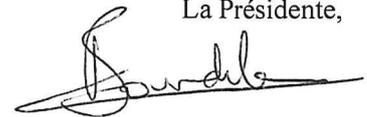
Délibération n°2

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 14 avril 2025

Pour Copie Conforme,

La Présidente,



Coralie BOURDELAIN



CCAS DE REVEL

REVEL

Budget

2025

DÉLIBÉRATION N° 2

DU

14/04/2025

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de
Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024

Mme Coralie BOURDELAIN

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2023	MONTANT AFFECTÉ A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A RÉALISER 2024	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	0,00		0	RAR Dépenses	0,00	0,00
				0,00		
				0,00		
FONCTIONNEMENT	5476,76		3720,76			9 197,52

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2024		9 197,52
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) =		9 197,52
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) =		0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) =		9 197,52
Total affecté au c/ 1068 =		0,00

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2025

Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne R001 =	0,00
Résultat de Fonctionnement reporté au BP 2025, ligne R002 =	9 197,52
Restes à réaliser en dépenses =	0,00
Restes à réaliser en recettes =	0,00
Recette au C/1068 =	0,00

Fait à Revel

Le 14 avril 2025

Coralie BOURDELAIN, Présidente
Coralie Bourdelain

Patrick HERVE, secrétaire de séance
Patrick Herve

Cachet et signature



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Nombre de **Publié les** **es en exercice :** **S²LOW** 10

Présents : ID : 038-213803349-20250414-CCA_20250414_2A-BF 9

Suffrages exprimés : 9

Abs : 0

Pour : 9

Contre : 0

Date de la convocation : 07/04/2025